Quelques heures plus tard, il recevait cette autre lettre :

De Cannes, 18 septembre, 2 h. 58 soir.

Je viens de voir Mgr Gray. Il me prie de vous télégraphier qu'il regrette le malentendu qui s'est produit. Il était malade quand il a lu vos articles, et sa première impression fut mauvaise, parce qu'il redoutait les conséquences qu'ils pouvaient avoir à Rome. Il reconnaît que l'interview est exactement reproduite, sauf quelques réserves pour ce qui concerne le cardinal Merry del Val et me demande de transmettre toutes ses excuses au *Matin* et à vous.

F. POURTET,
Rédacteur à l'*Éclaireur de Nice*.

Par décret, est approuvée, conformément à la délibération du conseil municipal de Levallois-Perret, l'érection, en cette ville, d'un monument à la mémoire du capitaine Braun et du maréchal des logis Martin, morts en mission au Congo.

On se rappelle qu'au moment de leur récente expulsion du couvent de la rue Legendre, les Barnabites annoncèrent qu'ils célébreraient des offices dominicaux organisés dans l'ancien casino des Charmettes, 133, avenue de Clichy, par les « Militants du devoir chrétien », groupement catholique du 17e arrondissement.

La première de ces cérémonies, mi-religieuses, mi-laïques, a eu lieu hier matin. Elle avait réuni plusieurs centaines de catholiques.

Ceux-ci ont d'abord entendu une allocution dans laquelle M. Lecasble, un des conseils des Barnabites, président des « Militants du devoir chrétien », a précisé le double caractère de la cérémonie : « Voici notre triple mot d'ordre, a-t-il dit notamment : Foi, union, résistance à l'oppression gouvernementale ».

Après le chant du *Magnificat*, le père Rochat monte sur l'estrade, où l'on remarque un grand christ entouré de drapeaux tricolores, et commente l'évangile du jour.

Enfin le père Berthet prend la parole. Il exhorte les catholiques à ne pas se laisser décourager par la monotonie de leurs protestations :

L'heure approche, plus voisine qu'on ne le pense, où la prédication libre, populaire, émancipée de ses formes traditionnelles, plus primesautière que ne le permet l'austère majesté de nos cathédrales, plus audacieuse aussi, plus moulée, si je puis dire, sur les contingences modernes, sera la seule prédication possible. Les églises se fermeront peut-être, et les casinos reblanchis comme le nôtre resteront l'unique refuge de la propagande évangélique.

Et, faisant allusion aux mesures dont les congrégations sont l'objet, l'orateur déclare :

Barnabite j'étais avant l'expulsion, Barnabite je suis, Barnabite je resterai. On peut disperser une congrégation, on ne supprime pas le congréganiste. Le congréganiste, en effet, est de ceux qui ne meurent pas. Coupez-le en tronçons, il multiplie en chacun de ses fragments et son être et sa vie.

En terminant, il annonce que, dimanche prochain, le sermon sera prêché par le père Mouthon, rédemptoriste.

## PROMENADES A LA GRANDE-CHARTREUSE

### Variations sur une liqueur

Je vous ai dit ce qu'était devenu le monastère. Que devient la liqueur ? La vraie va-t-elle être bientôt la fausse, et la fausse sera-t-elle la véritable ? Le liquidateur de la congrégation s'apprête à reprendre, dans l'ancienne distillerie des moines, la fabrication, tandis que les moines eux-mêmes, affirment qu'ils ont emporté leur secret dans l'exil, lancent d'Espagne une nouvelle marque.

J'ai vu d'abord le liquidateur à Paris, M. Lecouturier. J'ai vu ensuite, à la Grande-Chartreuse, son représentant et le chimiste distingué qu'il a chargé de l'organisation des fabriques. J'ai goûté, j'ai comparé. Mais je ne vous dirai pas ce que j'ai conclu, car ce n'est pas mon affaire.

Le gardien-chef du monastère m'a raconté :

— Les Pères Chartreux n'étaient plus que neuf, aux derniers temps. Je ne sais si les trente-six pavillons que vous avez aperçus ont été jadis entièrement occupés, mais je suis sûr que depuis longtemps le nombre des moines allait en diminuant. Les autres Chartreux, cent quarante à cent cinquante au total, habitaient diverses maisons en Europe et venaient ici, comme à la maison mère, de loin en loin.

» Ces neuf pères commandaient à toute une armée de travailleurs : des religieux, frères et novices, subalternes qui avaient prononcé certains vœux, mais n'étaient pas prêtres, et des laïcs choisis dans la région et chargés des besognes matérielles, entretien des bestiaux, culture et surveillance des champs. Au total, le nombre des employés soumis à ces neuf pères variait, suivant la saison, de soixante à deux cents.

» Voyez ce vaste bâtiment à trois étages qui s'adosse à la montagne : c'est le séchoir où les plantes, cueillies sous la garde des frères, étaient dépouillées, étendues et préparées avant leur descente à Fourvoirie, lieu spécial à la distillation. Ici ce sont les pères et leur supérieur qui régnaient; mais, en bas, à Fourvoirie, c'est le P. Rey qui dirigeait la fabrication de la liqueur et de l'élixir. Allez-y. Vous y verrez l'installation qui s'y prépare. Les moines payaient à l'Etat, comme location de leur immense domaine, *cinq cents francs* par an. Et considérez un peu ce que les Chartreux occupaient pour ce prix-là !... »

Alors je descendis la montagne par l'admirable chemin où les chevaux préhistoriques de M. Tartavel m'avaient, le matin, cahoté si péniblement, et je gagnai Fourvoirie.

Fourvoirie est un ensemble de bâtiments créé par les moines en 1865, à l'entrée du Désert, à 7 kilomètres du monastère, en descendant vers Saint-Laurent-du-Pont et à 4 kilomètres de ce village. La liqueur des Pères, s'il faut en croire ce qu'on m'a dit là-bas, fut découverte par un modeste industriel de Voiron qui composait avec des plantes de la montagne un breuvage estimé de quelques gens du voisinage. Le Père Garnier, qui gouvernait à cette époque au monastère, s'aboucha avec cet inventeur, acheta son procédé, continua les recherches, perfectionna la liqueur et lui donna son nom.

Vers 1880 la vente de cette liqueur prenait une telle extension qu'il fallait en organiser la fabrication et s'installer ailleurs. Alors commencèrent les travaux à Fourvoirie, presque au bas de la montagne et non loin du village principal de la région, en un point plus accessible que le monastère. Le torrent du Guiers, qui longe la route de Saint-Laurent, permit un peu plus tard la construction d'usines, puis encore l'installation de l'éclairage électrique; enfin un chemin de fer fut construit, qui portait les produits nécessaires aux moines jusqu'à la ligne de Voiron.

Il ne paraît pas douteux que toutes ces créations — réservées, d'ailleurs, au seul usage des religieux jusqu'en ces dernières années — n'aient été l'œuvre de la congrégation même, et si le P. Rey dirigeait la fabrique d'en bas, c'est du couvent d'en haut que les ordres venaient. Deux procès sont, à cet égard, en suspens, et les causes m'en ont été expliquées de la sorte par le représentant du liquidateur, M. Lecouturier. Ils précisent la situation :

— D'abord, me dit mon guide, il y a le procès en contrefaçon intenté par le liquidateur des Chartreux aux Chartreux eux-mêmes. Le liquidateur a le devoir de défendre les intérêts de la congrégation établie en France, et qu'il liquide; il doit donc protéger la marque commerciale qui constitue l'actif principal, et poursuivre toute concurrence qui la déprécierait. Or, les Chartreux, installés à Tarragone, lancent une liqueur dénommée des Pères Chartreux, en déclarant que la vraie chartreuse est celle-ci. A notre sens, il y a contrefaçon manifeste. D'où poursuites.

» Les tribunaux, saisis à la veille des vacances judiciaires, ont renvoyé les débats au 15 novembre. Jusque-là les Chartreux de Tarragone peuvent faire entrer librement et circuler en France leur nouvelle marque, mais s'ils sont condamnés et contraints, comme nous l'espérons, à changer le nom de leur liqueur et la manière de la présenter, nous poursuivrons alors en dommages et intérêts ceux qui pendant les quatre ou cinq mois passés auront vendu cette contrefaçon. Les Chartreux de Tarragone seront insolvables, mais leurs dépositaires ne le seront pas. Et nous les en avons prévenus assez tôt : si nous triomphons, ils s'exposent à de sérieux ennuis.

» Tel est le premier procès. Le second nous est intenté par le père Rey qui revendique la propriété de la marque des produits de la Grande-Chartreuse, et qui dit : « Je ne possédais pas cette marque comme représentant de la congrégation, mais comme simple particulier. » Ceci est si manifestement inexact que la congrégation prétend continuer à Tarragone la vraie Chartreuse, tandis que le père Rey reste domicilié à Fourvoirie pour les besoins de sa procédure. Toute l'histoire de la fabrication de cette liqueur, tous les renseignements recueillis ici, tous les témoignages entendus sont unanimes sur ce point : la Chartreuse appartenait aux Chartreux et non pas au père Rey... Venez et parcourez la distillerie; la chose vous apparaîtra sans qu'un doute subsiste. »

Ayant ainsi parlé, le représentant du liquidateur appela M. Thièche. M. Thièche accourut avec son fils. Ce sont les chimistes de l'endroit, les envoyés de Paris et de l'enfer qui travaillent depuis deux mois à reconstituer la liqueur des Chartreux et certifient qu'ils y sont parvenus.

M. Thièche éleva triomphalement une bouteille qu'un liquide d'or emplissait à moitié :

— Nous la tenons, cria-t-il ! La voilà !...

Elle était belle d'aspect, moelleuse de goût, délicate de parfum. Et M. Thièche me raconta comment il l'avait mise au monde :

— Lorsque nous prîmes possession de la distillerie, me dit-il, nous trouvâmes les appareils brisés et les installations partiellement détruites. Mais les pères avaient omis ce qui, pour nous, était fort important : le nettoyage de certains récipients où demeuraient des débris d'herbes et des restes de produits dont l'analyse devait nous servir, non pas à trouver la formule de la liqueur que nous pouvions connaître sans cela, mais à contrôler nos résultats.

» Après un mois de travaux ici, de recherches et d'études sur les plantes et les appareils, nous rapprochâmes, en effet, ces résultats de ceux que les analyses faites à Paris par un professeur distingué avaient donnés, et nous obtînmes concordance absolue. Il s'agissait d'établir les proportions exactes dans les mélanges, car plus de cent plantes entrent dans la composition de la liqueur, et ceci nous fut possible à la suite de sérieuses expériences : si bien qu'aujourd'hui notre Chartreuse est exactement celle d'autrefois.

» Il y a, d'abord, la question des alcools, qui est essentielle. Or nos alcools de France sont, à cet égard, incomparables. Nous avons retrouvé les fournisseurs des Chartreux et acheté d'abondantes provisions.

» Il y a, ensuite, la question des plantes. La fabrication de la chartreuse nécessite des herbes aromatiques absolument spéciales à cette région. Par exemple, telle plante de Savoie se différencie à ce point de celle cueillie dans l'Isère qu'elle est pour nous sans valeur. Les Chartreux ont annoncé, dans le pays, qu'ils continueraient à assurer la récolte des herbes indispensables, mais il est évident que c'est là pure fantaisie : les plantes se trouvent soit dans les forêts de l'Etat, où jusqu'ici on en tolérait la cueillette malgré les déprédations qui s'ensuivaient, soit dans les domaines dépendant du monastère et aujourd'hui retournés à l'Etat. Donc si, de ce côté, nous pouvons tout, les Chartreux ne peuvent rien. Est-ce assez concluant ? »

Alors M. Thièche me conduisit à travers les bâtiments qu'il réorganise. Les canalisations de lumière électrique ont été détruites par les religieux, et les clartés falotes de lanternes laïques éclairent les ouvriers qui se hâtent au travail. On reconstitue, on nettoie, on installe des pressoirs, des chantiers et de vastes séchoirs. Déjà les plantes, amassées depuis plusieurs mois par les gardiens de l'ancien couvent, jettent leur arome. Partout flottent les parfums de la liqueur réchauffée qui s'évapore, et nous baignons dans un atmosphère doux de chartreuse, ce qui n'est pas une situation banale à la portée de toutes les bourses.

— Nous avons fait appel à tous les anciens fournisseurs et employés de la distillerie, même à ceux que nous savons garder avec les religieux de solides relations. Peu nous importe l'opinion de l'ouvrier; qu'il travaille avec zèle, voilà seulement ce que nous lui demandons. Voyez le tableau de leurs principaux employés, laissé par les pères : il y a quatre Rey, il y a aussi Cendre... Ils seront accueillis comme les autres, s'il leur plaît de revenir.

» Les habitants de la montagne commencent à nous apporter, ainsi que jadis aux religieux, les plantes qu'ils ramassent. Venez visiter nos champs de culture : ils seront remis, l'an prochain, en plein rapport, et nous aurons à notre tour des établissements modèles, supérieurs même, puisque plus nouveaux, à ceux des Chartreux. Il ne faut d'ailleurs pas médire de l'œuvre qu'accomplissaient ici ces moines distillateurs : c'étaient de parfaits connaisseurs, des commerçants avisés et scrupuleux dont les produits étaient préparés avec un soin et un art remarquables. Soyons modestes, et promettons-nous simplement de faire aussi bien — ce qui déjà, sera beaucoup. »

Je complimentai le chimiste pour ces sages paroles. Il m'assura que, d'ici peu de semaines, la distillerie serait en pleine activité, que les nouvelles bouteilles de Chartreuse, sans nulle différence avec les anciennes, provoqueraient le retour de ces breuvages à des prix normaux, et, tout en me grisant des odeurs de mélisse ou d'angélique, il me promenait dans son domaine, qui est fort admirable. Nous vîmes les cellules où le P. Rey avait écrit : « Malheur à qui pénétrera dans ces lieux ! », et encore : « Excommunication ! Excommunication ! » Il me montra le haut de forme et la redingote que l'un des pères revêtait pour ses voyages secrets, et me parla Chartreux et Chartreuse jusqu'à la nuit.

La montagne s'effaçait dans l'ombre violette.

Le soir tombait, un soir équivoque d'automne...

Je pensais alors qu'il sera beaucoup pardonné à cet aimable chimiste, s'il parvient à nous donner cette bonne liqueur promise.

RAOUL AUBRY.

# AU JOUR LE JOUR

## Une course de taureaux à Marseille

UN GRAVE ACCIDENT.

*(De notre correspondant)*

Marseille, 18 septembre.

Aujourd'hui, dimanche, la population marseillaise a négligé ses soucis pour se porter en foule aux arènes, où deux « matadores de cartel », les señors Chicuelo et Morenito, offraient, moyennant fort honnête rétribution, une « corrida de muerte ».

Bourgeois et prolétaires, las de se combattre, se sont momentanément réconciliés sur les cadavres sanglants de six taureaux qu'avec délices ils ont vus torturés et tués. Un supplément imprévu a même corsé le spectacle : un homme a été tué d'un coup de corne, ou, s'il n'est pas encore mort, il n'en vaut guère mieux.

La première course avait été répugnante. Le malheureux taureau, harcelé de banderilles, exténué, perdant son sang, semblait demander grâce, tandis que la foule cruelle flétrissait de cris sauvages sa défaillance. Ce malheureux animal l'avait d'ailleurs gravement offensée en refusant de planter ses cornes robustes dans le poitrail de quelques chevaux étiques, montés par des picadores vacillants. Le taureau, plus généreux que les hommes, avait eu pitié de leur misère.

Mais parfois la barbarie des hommes déteint sur les taureaux. La brutalité de ceux-ci a, au moins, l'excuse de la défensive. Le second taureau laissa dériver sa colère sur les maigres haridelles grotesquement caparaçonnées, qu'on lui abandonnait en holocauste. A trois reprises, il souleva de sa tête puissante les coursiers chancelants que des valets fouaillaient sur son passage. Et la bête retomba le ventre ouvert, les entrailles pendantes, tandis que l'homme, pauvre figurant d'un spectacle chiche, se sauvait en boitant.

Cette fureur d'un animal excité, ces sources de sang, qui coulaient des poitrails et des encolures percées de banderilles, ces râles et ces angoisses avaient grisé les spectateurs. Plusieurs d'entre eux escaladant la première balustrade, s'étaient glissés dans la piste circulaire qu'une basse cloison en planches sépare seule de l'arène.

Ils étaient là, l'œil au guet, la narine palpitante, lorsque le troisième taureau sortit du toril. C'était une bête espagnole, souple et nerveuse, que la vue des capes et des casaques rouges, la rumeur qui sortait de douze mille poitrines, firent aussitôt mugir de colère. Il fonça sur un matador. Avec agilité, l'homme sauta la cloison. Mais l'animal la franchit derrière lui, et donnant de la tête sur son passage, atteignit un spectateur — un espagnol nommé Raphaël Lopez — en pleine poitrine. Il était venu joyeux, il battait des mains un instant auparavant à la vue du sang qui coulait. Il devenait la victime de la fureur déchaînée pour lui plaire. Quatre hommes s'en saisirent. Sa tête pendait, inerte, et sa chemise déchirée, était tachée de rouge.

Au reste, cet accident ne souleva même pas une vive émotion, les *aficionados* étant tout au spectacle, qui ne fut pas interrompu pour si peu. Chicuelo et Morenito eurent un succès triomphal. Des acclamations accueillirent à chaque mise à mort leur épée fumante, et chaque fois ils se parèrent de l'oreille de leur victime. Les hommes lançaient leurs chapeaux dans l'arène, et les réclamaient ensuite, leur enthousiasme n'allant pas jusqu'au sacrifice de 3 francs 60. Les femmes, gaiement parées, agitaient leurs mouchoirs, et les enfants, aux mains faites pour les caresses, applaudissaient à ce cabotinage barbare.

A la porte du cirque, des sergents de ville et des gendarmes veillaient au bon ordre, et à l'hôpital, une mère pleurait au chevet de son fils.

*N. B.* — Les courses de taureaux sont interdites en France. — M. G.

## La Conférence de Zurich contre la « Traite des blanches »

Zurich, 18 septembre.

L'organisation internationale contre « la Traite des blanches » se compose d'un bureau central siégeant à Londres et de comités ou associations nationales siégeant dans les divers pays. La conférence qui s'est tenue à Zurich les 15 et 16 septembre réunissait 150 représentants des comités de treize nations d'Europe et de la République Argentine. Elle avait pour objet d'échanger des renseignements sur les mesures prises pour exécuter les décisions de la Conférence officielle de juillet 1903.

De cette conférence sont issus deux actes diplomatiques. Par un premier projet de convention, seize Etats se sont entendus pour insérer dans leurs lois pénales des dispositions communes destinées à réprimer le trafic des femmes « alors même que les actes qui en sont les éléments constitutifs ont été accomplis dans des pays différents ». Un second projet d'arrangement prévoit dans chaque pays la formation d'un bureau officiel chargé de centraliser les renseignements sur la Traite et d'assurer la surveillance des trafiquants, le rapatriement et l'assistance des victimes.

Jusqu'à présent la France et l'Espagne, sont les seules nations qui aient modifié leurs lois dans le sens indiqué par la convention, la France par la loi du 4 avril 1903, l'Espagne par la loi du 24 juillet 1904. L'Italie et l'Allemagne se regardent comme suffisamment armées. Quant à la Suisse, M. le procureur général Kronauer, qui représentait à Zurich le Conseil fédéral, a montré que l'avant-projet de Code pénal fédéral assurait par des mesures rigoureuses la protection de la femme même majeure. Des lenteurs inévitables retarderont l'exécution de la convention.

Au contraire, l'arrangement administratif entrera en vigueur en février ou mars 1905. Quatorze Etats l'ont déjà ratifié : l'Autriche-Hongrie et le Brésil vont le signer : la République de l'Equateur et la principauté de Monaco ont donné leur adhésion et la République argentine annonce la sienne.

Comment seront organisés ces bureaux officiels ? Quelles seront leurs relations avec les comités nationaux et les œuvres privées de protection et de relèvement ? En l'absence de M. Bérenger, rapporteur, empêché, M. Ferdinand-Dreyfus, délégué du comité français, a insisté sur la nécessité d'une action commune, surtout pour assurer les mesures d'assistance charitable prévues par l'arrangement de Paris.

M. le pasteur Burckhardt, de Berlin, a montré qu'en Allemagne le bureau central déjà formé et le comité national combinaient leurs efforts en vue de la surveillance et de la répression.

Il est résulté de la discussion que les bureaux officiels nationaux devraient être complétés par la formation d'un office central d'information siégeant dans un pays neutre.

Le comité allemand a proposé une série de mesures sur la surveillance des cafés-concerts, des agences théâtrales, qui devraient être soumises au cautionnement, et des engagements souscrits par les filles mineures.

Les deux associations qui se sont vouées à la protection de la femme, l'Union catholique de Fribourg et l'Union internationale des Amis de la Jeune fille, ainsi que l'Association des Dames suisses, ont fourni à la Conférence d'intéressants détails sur « leurs missions de gare » : en Suisse seulement ces missions se sont occupées de 200,000 jeunes filles et en ont placé 35,000. Mme la baronne de Montenach, présidente de l'Œuvre de Fribourg, a demandé que des mesures soient prises pour empêcher la remise des correspondances de poste restante aux mineurs des deux sexes.

Une science spéciale a été consacrée à l'action de la police dans la répression. M. Honnorat, chef de division, délégué du préfet de police, a communiqué ses statistiques : en 1903, sur 40 poursuites exercées à Paris pour faits de traite, il y a eu 34 condamnations; sur 118 poursuites pour « vagabondage spécial » il y a eu 109 condamnations. M. de Trescow commissaire d'Etat à Berlin, a montré par des exemples que la police allemande communiquait les fiches et les photographies de trafiquants aux polices étrangères et aux autorités des frontières.

Toutes les questions traitées ont été renvoyées à l'examen des comités nationaux en vue du prochain Congrès qui se tiendra à Paris en 1906.

Les membres de la conférence ont emporté le meilleur souvenir de l'hospitalité de la ville et du canton de Zurich.

# FAITS DIVERS

Lundi 19 septembre — Le régime de fortes pressions avec vents d'est et ciel beau s'étend sur la moitié sud de l'Europe : le maximum barométrique, qui atteint 779 mm., se trouve ce matin à Copenhague ; le minimum n'est que de 760 mm. à Biarritz.

Sur nos côtes, le vent est généralement modéré ou assez fort ; il est très fort à Toulouse.

Le temps reste frais dans l'ouest et le centre du continent. Le thermomètre marquait, ce matin, +1° à Varsovie, 3° à Breslau, 7° à Belfort, 9° à Paris et à Clermont, 25° à Alger.

On notait, ce matin, 7° au puy de Dôme, 4° au pic du Midi, —2° au mont Mounier.

En France, le temps va rester frais et beau.

*Situation particulière aux ports*

La mer est houleuse à la Hague et à Nice, peu agitée ou belle dans les autres stations.

**Observatoire municipal** (RÉGION PARISIENNE)

Le ciel reste très beau et les vents continuent à souffler modérément des régions est.

La température varie peu, les maxima d'hier sont voisins de 20° et les minima d'aujourd'hui s'abaissent à 5°3 (Villepreux).

La pression barométrique stationne vers 767 mm.

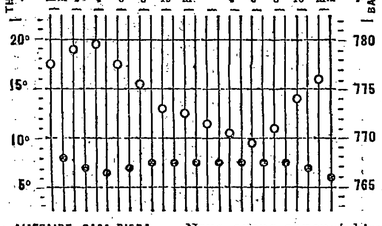


L'AFFAIRE CASA-RIERA. — Nous avons annoncé hier que le parquet venait de commettre M. Leydet, juge d'instruction, par un réquisitoire visant, à l'encontre M. de Casa-Riera, l'inculpation de faux et usage de faux.

A ce propos, nous avons vu le marquis espagnol, qui nous a dit :

Je suis au courant de tout ce qui se passe au sujet de cette affaire, et je suis en mesure de fournir des explications catégoriques sur tous les points.

Et d'abord, il me faut détruire d'un mot la légende que certains tentent d'accréditer, à savoir que j'aurais prêté des titres à Mme Humbert pour les faire figurer dans son coffre-fort. C'est une fable absurde. Je n'ai jamais été en relations avec cette famille.

Etant abonné à l'Opéra, je remarquai autrefois, dans une loge qui fait face à la mienne, une dame d'embonpoint respectable qui recevait dans les entr'actes de nombreux visiteurs. J'ignorais, bien entendu, qui elle était. Et ce n'est qu'après la fuite des Humbert que je l'ai su.

Maintenant, que vous dirai-je au sujet du procès actuel ?

On a, paraît-il, réuni un dossier dans le dessein de démontrer que je ne suis pas le neveu et l'héritier du marquis de Casa-Riera. Ce n'est pas la première fois qu'on entame une pareille campagne, et vous savez que le tribunal a déjà condamné mes calomniateurs.

Cette fois, la pièce sur laquelle repose le procès serait un acte mortuaire d'Alexandre Mora y Riera, dressé en Espagne en 1879. Ce document est connu, les journaux l'ont publié. Et moi, j'en ai eu une copie sous les yeux. Eh bien, c'est un faux.

En voulez-vous la preuve ? Il y a quelques jours, à ma propre requête, le parquet de Barcelone a ouvert une instruction au sujet de l'origine de cet acte. Il a consulté les registres municipaux. Et alors, qu'est-il arrivé ? Vous le savez; le *Temps* l'a relaté : l'arrestation du juge qui avait dressé la pièce, du greffier qui l'avait signée et de l'un des témoins qui l'avaient apostillée (l'autre est mort). Et je n'ai pas besoin de vous dire que l'inculpation sous laquelle ces trois personnages ont été incarcérés entraînera pour eux la peine des travaux forcés. Telle est la loi espagnole pour le faux en écritures publiques.

Mais ce n'est pas tout. Non seulement, comme vous voyez, je suis en mesure de détruire les armes de mes accusateurs. Mais encore je suis à même d'établir irréfutablement que je suis bien le neveu de feu le marquis de Casa-Riera, et son héritier légitime. Il y a deux mois et demi, j'ai été convoqué par M. Berthelot, commissaire aux délégations judiciaires, qui m'a interrogé pendant deux heures. Je lui ai raconté toute ma vie; je lui ai expliqué la filiation de mes ascendants et mes liens de parenté avec celui qui m'a fait son héritier. Je lui ai prouvé, pièces en main, mon identité.

— Vous lui avez produit votre extrait de naissance ?

— Parfaitement; et bien d'autres pièces encore. Là-dessus, vous savez quelle a été l'attitude de Pietro Riera : il a battu en retraite, déclarant qu'il s'était cru « de bonne foi » héritier du feu marquis, mais qu'il était obligé de reconnaître à présent qu'il s'était trompé : « Ce n'est pas moi qui ai droit à la fortune, a-t-il dit. C'est un autre, actuellement en Espagne. »

Tout cela n'est pas sérieux. Et je m'étonne que la justice française accepte encore d'ouvrir des instructions sur des plaintes de gens qu'elle a déjà condamnés sévèrement.

— Croyez-vous que vous êtes attaqué par les mêmes gens ?

— En apparence, oui. Mais je sais bien que ce ne sont là que des hommes de paille. Derrière eux, il y a des personnalités qui se sont constituées en un véritable syndicat, qui ont réuni des fonds pour soutenir le procès, qui ont acheté même à je ne sais quels ayants droit leur créance éventuelle sur ma fortune. On m'a cité des noms de députés français et d'un évêque, d'autres encore, qui occupent — en France ou ailleurs — d'importantes situations sociales.

Mais tout cela ne m'émeut guère. Et je me ris d'arguments du genre de celui qui consiste à dire que la succession qui m'est échue resta en déshérence jusqu'en 1884, ou que je suis le fils ou le neveu de l'intendant du feu marquis !

ASSASSINAT. — Notre correspondant de Lille nous télégraphie :

La dame Marie Labbre âgée de 52 ans, fripière rue des Célestines, a été trouvée assassinée cette nuit dans sa cuisine. Son mari était rentré un peu gris vers dix heures du soir et n'avait pas tardé à s'endormir. Son fils Achille revenant vers minuit d'un concert donné sur la grand'place par la fanfare de Mons en Barœul trouva dans la cuisine sa mère morte. La tête de la victime était presque détachée du tronc. Sur la table se trouvait un énorme couteau de boucher.

Un meuble qui renfermait trois portemonnaies contenant 134 francs avait été fracturé, et l'argent avait disparu. Le parquet a commencé son instruction. Le mari de Mme Labbre, qui est atteint de surdité, n'a rien entendu de la nuit et n'a appris le drame qu'en se réveillant.

Une seconde dépêche de notre correspondant nous apprend que l'assassin de la fripière est le propre fils de la victime, Achille Labre, âgé de dix-neuf ans, qui a fait des aveux complets.

Rentré chez lui vers onze heures avec l'intention de prendre de l'argent dans le secrétaire de ses parents et de retourner voir une cabaretière de la rue de Tournai qu'il venait de quitter, le jeune homme, trouvant son père et sa mère endormis, prit le tiroir qui contenait l'argent et s'en alla à la cuisine pour le vider.

Sur ces entrefaites sa mère arriva et gifla son fils qui, s'emparant d'un couteau, frappa la malheureuse à la gorge et lui trancha l'artère carotide.

UNE BAGARRE. — Notre correspondant de Brest nous télégraphie qu'une bagarre s'est produite hier soir, dans cette ville, entre soldats coloniaux et agents de police.

Vers cinq heures, quelques soldats se querellaient avec un civil, quand intervinrent deux agents de la police de Sûreté; les soldats se retournèrent alors contre ces derniers et les frappèrent avec violence.

D'autres agents accoururent, puis d'autres militaires, et une bataille générale s'engagea, à laquelle put seule mettre fin l'arrivée d'une patrouille d'artilleurs.

Les deux agents de police, grièvement blessés, ont été transportés à l'hôpital. Cinq soldats coloniaux ont été arrêtés.

## INFORMATIONS DIVERSES

— Parmi les publications de cette semaine on remarque l'annonce du mariage du prince Henri de La Tour d'Auvergne Lauraguais, fils de la princesse, née de Pleumarin, avec Mlle Elisabeth Berthier de Wagram, fille de la princesse, née de Rothschild.

— Nous recevons la lettre suivante :

« Je lis dans votre numéro du 15 septembre l'annonce d'une liqueur qui serait fabriquée à Tarragone par les Pères Chartreux.

» Liquidateur de l'actif desdits Pères Chartreux, reconnu par jugement propriétaire unique de la marque, seul détenteur de l'usine de Fourvoirie et du domaine de la Grande-Chartreuse, j'ai le droit exclusif d'en récolter les plantes. Cette qualité m'autorise à solliciter de votre obligeance une rectification à l'avis que vous avez publié, avis qui est de nature à causer le plus grave préjudice aux produits dont je continue la fabrication et la vente.

» Il résulte, tant des nombreuses démonstrations faites par les pères Chartreux que des sentences judiciaires obtenues par eux, que la liqueur des Chartreux ne peut être produite qu'à la Grande Chartreuse. Comme les pères Chartreux l'ont affirmé si souvent avec tant de force, les plantes récoltées dans cet admirable domaine empruntent au terroire des aromes et des qualités que, — seules — elles peuvent transmettre à la Chartreuse.

» Décidé à remplir les devoirs de la mission que m'a confiée la justice en poursuivant avec la dernière rigueur la répression de la fraude contre tous les auteurs et complices, tels que débitants et agents de publicité, je vous remercie à l'avance de l'insertion de ma lettre.

» Agréez, etc.

» H. LECOUTURIER ».

# NÉCROLOGIE

On annonce la mort, à l'âge de trente-cinq ans, de M. George Mohl, professeur de littérature latine à l'Université tchèque de Prague.

M. George Mohl était un ancien élève de nos lycées et de notre Ecole des hautes études. D'origine belge, il s'était fait naturaliser Français et il avait tenu à garder sa qualité de Français même alors que son mérite l'avait fait appeler comme professeur à l'Université de Prague. Cet accord en sa personne des deux nationalités s'est encore mieux affirmé quand, tout récemment, il a été appelé à faire une suppléance au Collège de France, avec l'assentiment des deux ministres de l'instruction publique, celui de Vienne et celui de Paris.

M. Mohl laisse un livre sur la formation des langues romanes qui a été honoré par l'Institut du prix Volney. Il a été longtemps administrateur de la Société de linguistique de Paris. La science perd en lui un esprit pénétrant, au service du caractère le plus élevé et le plus convaincu.

MICHEL BRÉAL.

Les obsèques de M. G. Berthelin, ancien secrétaire d'ambassade, auront lieu mercredi 21, à midi précis, en l'église Saint-Philippe du Roule où l'on se réunira. Les personnes qui n'auraient pas reçu d'invitation sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les obsèques de Mme Lucien Brille, née Lucie Mayer-Moyse, décédée en son domicile, à Pierrefitte (Seine), auront lieu demain mardi, à trois heures précises, au cimetière Montmartre; on se réunira à la porte principale. Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part. Prière de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

De la part des familles Brille, Salomon Wiener, Raoul Lévy, Geismar.

Une messe sera dite pour le repos de l'âme du colonel Corbin, le jeudi 22 septembre, à onze heures très précises, en l'église Saint-Pierre de Chaillot.

Nous apprenons la mort de Mme Georges Wolf-Sée, mère de notre confrère Mlle Hélène Sée. Ses obsèques auront lieu demain matin, à dix heures très précises. On se réunira à la porte du cimetière Montparnasse, boulevard Edgar-Quinet.

Prière de n'envoyer ni fleurs ni couronnes.

# SPORT

### Courses du Bois de Boulogne

La journée de l'Omnium et du Royal Oak a été des plus brillantes : temps splendide, assistance nombreuse au pesage, au pavillon et à la pelouse, et sport particulièrement intéressant.

Quatorze chevaux se sont présentés dans la première épreuve, le prix de la Prairie (4,000 fr., 2,000 m.); la favorite Lisette a eu un mauvais départ, et n'a pu prendre que la troisième place. La victoire est restée au cheval de M. J. de Brémond, Parfait (G. Stern), battant de trois longueurs Angora, 2e; pari mutuel, à 10 fr. : 90 fr.; à 5 fr. : 34 fr. 50.

Dans le prix de Sablonville (10,000 fr., 1,100 m.), M. Edmond Blanc nous a présenté un nouveau produit de Flying Fox, Adam, né de la poulinière Amie, propre frère par conséquent d'Ajax pour lequel on payait 5 dans le ring, ce qui est une jolie proportion en faveur d'un inédit. Les confiants preneurs de ce crack n'ont eu aucune émotion; dès le début, Adam, que montait G. Stern, s'est détaché, suivi de Pomaré, une pouliche du duc de Gramont, qui a vainement essayé de le faire galoper, les quatre autres concurrents restant assez loin derrière. Cet Adam, qui pourrait bien être le premier cheval... au moins de son année, a gagné la course sans le moindre effort. Avec ses Flying Fox, l'écurie Edmond Blanc est maîtresse de toutes les grandes épreuves.

Au pari mutuel le vainqueur donnait 11 fr. 50 et 6 fr. 50.

Le prix Royal-Oak (50,000 fr., plus 4,000 à l'éleveur, 3,000 m.) a donné lieu à une admirable fin de course entre Macdonald II à M. Caillault (J. Reiff) et Gouvernant à M. Edmond Blanc (G. Stern) qui, après avoir lutté collés pour ainsi dire l'un à l'autre depuis le commencement de la ligne droite, ont passé le poteau dans cet ordre séparés par une tête.

Leurs deux cavaliers ont déployé, dans cette lutte, toutes leurs qualités de sang-froid et d'énergie; en somme, les deux poulains ont fini comme dans le Grand-Prix de Paris, un peu plus rapprochés mais dans le même ordre; après les derniers succès si glorieux de Gouvernant, ont ne saurait trop féliciter le patient et habile entraîneur de Macdonald II, Richard Carter junior, de la belle victoire remportée, hier, par son crack.

Grand Duc avait fait le jeu, au début, pour son camarade d'écurie; il a fini 3e devant Monsieur Charvet qui complétait le lot.

Au pari mutuel, l'écurie Caillault donnait 31 fr. 50 et 18 fr. 50.

L'Omnium (25,000 fr., 2,400 m.), le handicap classique de la saison d'automne, réunissait quatorze partants.

Dominos, à M. Chéri R. Halbronn (Bellhouse), très recherché dans le ring, où il était, à la fin, aussi pris à 4/1 que le favori Issoudun à 5/2, a gagné dans un canter; Marengo, à M. J. Vanneck (J. Lane), était 2e et Fatiniza, au comte de Fels (G. Bartholomew), 3e; Astaroth finissait en tête des chevaux battus. — Pari mutuel : 72 fr. et 35 fr. 50.

Ce Dominos est engagé dans les handicaps de Newmarket avec un poids qui pourrait lui permettre d'y faire bonne figure le mois prochain.

Le prix de la Celle-Saint-Cloud (5,000 fr., 2,000 m.) a été gagné par Filiberte, au baron Leonino (O'Connor), mais la pouliche ayant fini en se dérobant et en gênant visiblement, à deux reprises différentes, Nymphe, à M. E. Cohen (L. Turner), a été distancée par les commissaires ; Nymphe est ainsi devenue première; Louise-Bonne a, par suite, bénéficié de la seconde place, et Mavourneen de la troisième. — Pari mutuel : 36 fr. 50 et 20 fr.

Le prix de Glatigny (7,000 fr., 2,200 m.) est revenu au poulain de M. Caillault, Kansk (J. Ruff), battant facilement La Sarre, 2e, Franc-Maçon, 3e et quatre autres concurrents. — Pari mutuel : 28 fr. et 16 fr. — L. G.

## SPORT NAUTIQUE

### CHAMPIONNAT DE LA SEINE

Le Rowing-Club de Paris a fait courir hier pour la 42e fois l'épreuve classique du championnat de skiff. Le Belge Conrades a gagné très facilement, battant le champion de l'an dernier, G. Caudron, du Rowing-Club, qui s'est classé 2e, devant R. Gaudin, de la Société nautique de la Basse-Seine, 3e, et Paul Flouert, du Cercle nautique de Paris, 4e.

Les épreuves qui encadraient le championnat ont présenté pour le public nombreux qui se pressait sur les berges un plus grand intérêt; les arrivées ont été bien disputées, notamment dans le critérium à deux rameurs de couple, où la Société nautique de la Basse-Seine et l'Union nautique de Bruxelles, après une terrible lutte, sont arrivées bord à bord.